



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET
DES SOLIDARITES –UD92**

N° Spécial

24 Février 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEETS-UD92 du 24 Février 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	Page
DRIEETS-UD92 N°2022-41	02.02.2022	ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AGREMENT DES MANDATAIRES JUDICIAIRES A LA PROTECTION DES MAJEURS EXERCANT A TITRE INDIVIDUEL.	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE
L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES
UNITE DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

**ARRETE DRIETS-UD 92 N°2022-41 DU 2 FEVRIER 2022 FIXANT LA
COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AGREMENT DES
MANDATAIRES JUDICIAIRES A LA PROTECTION DES MAJEURS EXERCANT
A TITRE INDIVIDUEL**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment son article D.472-5-3 ;
- Vu** la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- Vu** le décret n° 2016-1898 du 27 décembre 2016 portant diverses dispositions relatives aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;
- Vu** l'arrêté DDCS n° 2018-111 du 19 décembre 2018 fixant la composition de la commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel, créée pour une durée de cinq ans à compter de la date de publication du premier arrêté de nomination de ses membres, soit le 27 décembre 2018 ;
- Vu** le départ d'un représentant suppléant des délégués à la protection juridique des majeurs exerçant au sein d'un service mandataire habilité et de l'impossibilité de siéger pour un représentant titulaire des mandataires exerçant à titre individuel ;
- Vu** l'avis d'appel à candidatures en date du 25 novembre 2021 pour la désignation de deux nouveaux membres ;
- Vu** les propositions de candidatures reçues ;
- Vu** les nouvelles désignations pour la présidence de la commission, pour les représentants de l'unité départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France (DRIETS-UD 92) et pour un représentant des usagers ;
- Vu** l'avis favorable du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Nanterre en date du 04 février 2022 ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France (DRIETS) ;

Vu la décision n° 2021-105 du 20 août 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT à Madame Claudine SANFAUTE, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine dans les domaines relevant de la compétence du préfet des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel est présidée par Madame Magali BOUNAIX, responsable du pôle entreprises, emploi et solidarités ou par Madame Nathalie LASMARRIGUES-MARQUIS, responsable du département protection et insertion des adultes de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Elle est composée :

1°/ de deux représentants de la directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS :

- Madame Véronique DENIZOT, responsable du service protection des majeurs vulnérables,
- Madame Sylvie AZANCOT, référente des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel ou Madame Nadège AMARGIER, référente des services mandataires.

2°/ du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Nanterre ou de son représentant,

3°/ du président du tribunal judiciaire de Nanterre ou de son représentant,

4°/ de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants des mandataires exerçant à titre individuel :

- Monsieur Franck JODELAIS, titulaire 1,
- Madame Dominique LEMAIRE, suppléante 1,
- Madame Hélène BEAUFILS, titulaire 2,
- Madame Florence BEYTOUT, suppléante 2.

5°/ d'un représentant des mandataires exerçant en qualité de préposé d'établissement déclaré dans le département :

- Madame Nadine BEVAN, préposée de l'hôpital Louis Mourier de Colombes.

6°/ d'un représentant titulaire des délégués à la protection juridique des majeurs exerçant au sein d'un service mandataire habilité :

- Madame Audrey GONNESSAT, désigné par l'association UDAF 92, titulaire,
- Madame Nathalie PLASSAIS, désignée par l'association AT 92, suppléant.

7°/ deux représentants des usagers :

- Madame Maria GARCIA, association SAIS 92,
- Monsieur François CHARLES, association France-Alzheimer.

ARTICLE 2 :

La commission départementale d'agrément est créée pour une durée de cinq ans à compter du 27 décembre 2018 (date de publication du premier arrêté de nomination de ses membres) jusqu'au 27 décembre 2023.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine, soit hiérarchique auprès du ministre des solidarités et de la santé. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Cette juridiction administrative peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Ces recours ont lieu dans un délai de deux mois à compter de la notification.

ARTICLE 4 :

Une copie du présent arrêté sera notifiée au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Nanterre.

ARTICLE 5 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture et Madame la directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 2 février 2022

P/ le préfet,
DRIEETS Ile-de-France
La Directrice de l'Unité
Départementale des
Hauts-de-Seine

Claudine SANFAUTE,

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>